

Nombre de membres**Séance du jeudi 30 avril 2015****en exercice:** 15

L'an deux mille quinze et le trente avril l'assemblée régulièrement convoquée le 23 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Pascal NÉEL

Présents : 13**Sont présents:** Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Didier DEMBLANS, Jacques PATTE, Bruno JOUANNY, Hervé NAYET, Sébastien CHARRUYER, Cédric JULIEN, Isabelle BERTHOMIEU, Magali JULIA, Fanny LAVIGNE, Mickaël THUILLEZ, Michelle NOUVELLON**Votants:** 14**Représentés:** Philippe JARRIOT par Hervé NAYET**Excuses:** Véronique BARRIEU**Absents:****Secrétaire de séance:** Michelle NOUVELLON**Objet: Compte administratif 2014 - budget principal - 2015 01***Vu la nomenclature M14,**Vu le budget primitif 2014,**Vu l'exécution comptable 2014,**Vu le compte administratif et le compte de gestion,*

Madame Michelle NOUVELLON, Vice-Présidente de la commission finances, présente les résultats comptables 2014.

L'exécution comptable est ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013	0 €	304 234.96€	-54 593.20€	0 €
Réalisé en 2014	475 683.49€	522 437.61 €	323 302.75€	156 531.12€
Résultat 2014		46 754.12€	-166 771.63€	
Résultat de clôture 2014 (dépenses-recettes)		350 989.08€	-221 364.83 €	
Reste à réaliser 2014				
Résultat définitif global (résultats fonct –résultat inv)		129 624.25€		

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion retraçant ces mêmes opérations par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif tenu en mairie.

Entendu cet exposé, le Conseil à la majorité des voix (abstention de Monsieur le Maire) :

- APPROUVE le compte administratif 2014 tel que présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2014,
- DIT que le compte administratif 2014 doit être transmis pour contrôle aux services de la Préfecture du Tarn.

Objet: Affectation des résultats au budget 2015 - 2015 02

Vu l'excédent de fonctionnement 2014 de 350 989.08€,

Vu le déficit d'investissement 2014 de -221 364.83€,

Monsieur le Maire constate l'excédent de fonctionnement 2014 et propose l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2014	350 989.08€
Déficit affecté à la couverture du besoin de financement cumulé de la section investissement	- 221 364.83 €
Solde disponible	129 624.25 € au compte R002-ligne 002

Le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au budget primitif 2015 tel que suivant :

Recette d'investissement, article 1068 : 221 364,83€,

Recette de fonctionnement reporté au R002 : 129 624.25 €.

Monsieur le Maire précise que le déficit d'investissement de l'année N-1 doit être apuré avant de prévoir des investissements nouveaux sur l'année N.

Objet: Taux des taxes locales d'imposition - 2015 03

Vu la nomenclature M14,

Vu le compte administratif 2012 de la commune,

Vu l'état 1259 reçu,

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition précédemment votés :

	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
TH	9.69%	10.08%	10.08%	10.08%	10.23%	10.23%
TFB	17.98%	18.70%	18.70%	18.70%	18.98%	18.98%
TFNB	67.85%	70.56%	70.56%	70.56%	71.61%	71.61%

	Taux 2013	Taux 2014
TH	10.23%	10.23%
TFB	18.98%	18.98%
TFNB	71.61%	71.61%

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de la commission finances pour l'exercice 2015 :

	T a u x 2014	Bases réelles 2014	Bases prévues 2015	Taux proposés 2015	Produit attendu
TH	10.23%	772 865	786 700	11.97%	94 168,00 €
TFB	18.98%	474 835	484 100	20,69%	100 160,00 €
TFNB	71.61%	65 013	65 500	71.61%	46 905€
T O T A L ATTENDU					241 233,00 €

Cette proposition répond aux contraintes suivantes :

- le maintien des taux ne permettrait pas de financer les dépenses de fonctionnement (hausse essentiellement liée à l'augmentation du montant des acomptes au SIVOM) et le remboursement du capital d'emprunt,
- l'augmentation proposée permet de financer les dépenses de fonctionnement et de maintenir une marge d'autofinancement d'investissements, Cette marge reste insuffisante mais le plan d'économie proposé par la commission finances laisse espérer pour 2016 de revenir à l'excédent annuel nécessaire qui est au minimum de 40 000 €,
- l'augmentation proposée reste similaire aux taux adoptés par les communes voisines, notamment la commune de Peyrole.

Madame Michelle NOUVELLON précise qu'une augmentation de 50 000€ environ des acomptes au SIVOM Parisot-Peyrole est nécessaire pour le fonctionnement des écoles de Parisot et de Peyrole (prestations supplémentaires au profit des élèves dans le cadre des NAP/intervenants extérieurs). L'augmentation des taux d'imposition permettrait de dégager 22 000€ de recettes supplémentaires par rapport aux produits des taxes à taux constant.

Monsieur Jacques PATTE, Troisième adjoint, évoque la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais une réduction significative reste compliquée à mettre en œuvre.

Monsieur Mickaël THUILLEZ et Monsieur Sébastien CHARRUYER proposent au conseil de ne pas augmenter les taux durant les deux années à venir. **Madame Michelle NOUVELLON** conditionne cette proposition au maintien des dotations de l'Etat

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- FIXE les taux d'imposition 2015 tels que suivants :

Taxe d'habitation	11,97%,
Taxe foncière bâti	20,69%,
Taxe foncière non bâti	71,69%.

Monsieur le Maire précise que les exonérations de droit déterminées en fonction des règles nationales sont intégralement compensées, ce qui ne serait pas le cas d'exonérations décidées par la commune.

Monsieur Cédric JULIEN propose qu'un article de communication soit publié pour le prochain petit journal. **Monsieur Mickaël THUILLEZ** souligne la nécessité de rester vigilant sur les termes employés.

Objet: Tableau du personnel - création de poste - 2015 04

Vu l'état du personnel,

Vu la délibération du 11 juillet 2011 fixant le ratio promu/promouvables,

Vu le tableau d'avancement 2015,

Vu l'avis de la CAP du 12 mars 2015,

Monsieur le Maire fait un point sur l'état du personnel de la mairie à ce jour et informe le Conseil qu'un adjoint technique territorial de 2ème classe remplit les conditions pour être promu au grade adjoint technique territorial principal de 2ème classe à l'ancienneté.

Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission Ressources Humaines et après avis favorable du Centre de Gestion, de créer le poste correspondant mais rappelle qu'il n'y a pas de changement dans les fonctions remplies.

Le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Objet: Subventions aux associations - 2015 05

Monsieur le Maire rappelle les subventions aux associations précédemment accordées :

- Comité des fêtes.....2 350€,
- Judo.....500€,
- Club des Aînés.....150€,
- Anciens combattants.....50€.

Il est également rappelé que les associations disposent également du prêt à titre gratuit de la salle des fêtes et/ou de la salle des associations, y compris la prise en charge des frais d'électricité, eau, assurances, entretien.

Il est également rappelé que les associations disposent également du prêt à titre gratuit de la salle des fêtes et/ou de la salle des associations, y compris la prise en charge des frais d'électricité, eau, assurances, entretien.

Le CCAS de Parisot prend en charge les subventions des associations « sociales » : Familles Rurales, ALMA, ADMR, Resto du cœur ; le SIVOM Parisot-Peyrole les subventions des associations « scolaires » : coopérative, APE, Vélo club.

Le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE la reconduction des subventions en 2015,
- RAPPELLE que le versement des subventions est soumis à la production des comptes de l'association,
- RAPPELLE que la commune assure également le prêt de salles communales (salle des associations et salle des fêtes) et les frais qui y sont liés et DEMANDE aux responsables des associations de rester vigilants quant à l'usage de ces salles.

Objet: Budget principal 2015 - 2015 06

Vu la nomenclature M14,

Vu l'exécution comptable 2014,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2014,

Vu l'affectation des résultats comptable 2014,

Monsieur le Maire et Madame Michelle NOUVELLON, Vice-Présidente de la commission finances, présentent au conseil la proposition budgétaire 2015.

Madame Michelle NOUVELLON rappelle que le budget est une autorisation maximale donnée au Maire et aux adjoints ayant délégations à engager des dépenses, et non d'une obligation à dépenser.

Le budget de la commune est voté par chapitre, ou grand poste de dépenses. Les chapitres prévoient une marge de manœuvre complémentaire par rapport aux dépenses réalisées en 2014 pour éviter la passation de décision modificative. **Madame Michelle NOUVELLON** précise que les dépenses 2015 seront les plus serrées possibles et l'exécution comptable 2015 fera l'objet d'un suivi régulier par la commission finances. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réflexion sera menée en commission finances pour examiner les économies possibles (éclairage public par exemple).

La prévision budgétaire 2015 est ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014	0 €	129 624,25 €	-221 364,83 €	0 €
Prévu 2015	674 500,00 €	544 875.75 €	546 635,17 €	768 000,00 €
	674 500,00 €	674 500,00 €	768 000,00 €	768 000,00 €

I/ Section de fonctionnement

A- Dépenses de fonctionnement

Madame Michelle NOUVELLON apporte plusieurs précisions notamment :

- accroissement des cotisations prévues au SIVOM. La participation au fonctionnement du SIVOM Parisot-Peyrole est fixée à 300 000€ contre 189 060€ réalisé en 2013 et 241 750€ réalisé en 2014. Le budget 2015 reste prudent sur les acomptes à verser pour prendre en compte les dépenses supplémentaires à prévoir sur une année complète, et non un seul trimestre en 2014, pour la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires (intervenants, fournitures,...). L'exécution comptable 2014 a révélé une mobilisation plus importante du fonds de roulement du SIVOM qui doit être reconstitué en 2015.
- maîtrise des dépenses de personnel (départ en retraite non remplacé dans l'immédiat notamment) ;
- virement à la section investissement d'un montant de 104 750€ pour permettre d'autofinancer divers projets.

B- Recettes de fonctionnement

- hausse des taux d'imposition ;
- baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement à 124 703€ contre 131 636€ en 2014 ;
- Monsieur le Maire précise que cette baisse de DGF est compensée en 2015 par la hausse d'autres dotations, notamment la Dotation de Solidarité Rurale (70 876€ contre 63 088€ en 2014) ;
- perception des loyers pour les logements situés dans l'ancienne mairie. Ces recettes permettent de financer intégralement le remboursement de l'emprunt contracté pour l'aménagement du bâtiment. La commune perçoit également des loyers pour l'appartement et le fonds de commerce situés à l'épicerie.

A la demande de **Monsieur Sébastien CHARRUYER** et **Monsieur Hervé NAYET**, Monsieur le Maire précise que l'article « atténuation de produits » n'est pas reconduit sur le budget 2015 dans la mesure où il n'y a plus à procéder à un reversement de fiscalité au profit de la communauté de communes Tarn & Dadou.

Monsieur le Maire évoque également le contexte global de baisse de la DGF sur plusieurs années.

II/ Section d'investissement

A- Programmes reconduits subventionnés

- Programme éclairage public rue du poids public/route du Pastel/grand rue

Dépenses : 25 000€,

Recettes : 10 000€ participation SDET.

- Programme voirie 2014

Dépenses : 75 000€,

Recettes : 22 000€ (subvention du conseil départemental).

B- Programmes reconduits non subventionnés

- Programme mobilier

Dépenses : 8 000€.

- Programme la Mouline

Dépenses : 5700€.

- Programme cheminement piétonnier

Dépenses : 7 000€.

- Programme Siouré (frais d'études pour l'aménagement du futur lotissement du Siouré)

Dépenses : 25 000€

- Programme aménagement routier (entrée de village à la hauteur de la Mondine).

Dépenses : 15 000€.

C- Programmes nouveaux à auto-financer

- Programme PLU

Dépenses : 5 000€

Monsieur le Maire informe le Conseil que des demandes de modification/révision du Plan Local d'Urbanisme ont été reçues en mairie concernant les secteurs suivants:

- lieu-dit Nacaire,
- lieu-dit al bosc del Naï.

Ces demandes seront étudiées par la commission urbanisme. Sur proposition de la commission, le Conseil sera amené à débattre de l'opportunité ou non de modifier/réviser le PLU.

- Programme signalétique (mise en place numérotation commune)

Dépenses : 19 935,17€.

D- Programmes nouveaux subventionnés

- Programme place du lavoir (réfection toiture mairie et mise en place de panneaux photovoltaïques, création toilettes publiques, mise aux normes accessibilité, place : le programme sera limité à l'indispensable)

Dépenses : 170 000€

Recettes : 134 885,17€ (subventions à percevoir, le solde étant à financer par un emprunt. Monsieur le Maire précise que les conditions pour contracter un emprunt sont plus favorables en 2015 compte tenu des faibles taux d'intérêts).

- Programme plateau traversant école

Dépenses : 40 000€,

Recettes : 10 000€ (amende de police).

Autres dépenses d'investissement :

- remboursement capital d'emprunt : 14 500€,
Monsieur le Maire rappelle que 2 emprunts sont en cours pour la commune de Parisot :
 - > emprunt logements ancienne mairie,
 - > emprunt voirie qui arrive à échéance en 2020.
- programme Eglise.

Autres recettes d'investissement :

- FCTVA : 61 000€ sur la base des dépenses 2014. Monsieur le Maire rappelle que la commune paye sur un montant TTC mais reçoit une compensation l'année suivante de la dépense ;
- taxes aménagement : 8 200€ notifiés,
- perception des subventions du programme grand rue (décalage d'une année avec les dépenses réalisées).

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE le budget 2015 équilibré à 674 500€ en section de fonctionnement et 768 000€ en section d'investissement.

Objet: Compte administratif 2014 - budget annexe assainissement - 2015 07

Vu la nomenclature M40,

Vu le budget primitif 2014,

Vu l'exécution comptable 2014,

Vu le compte administratif et le compte de gestion,

Monsieur le Maire présente les résultats comptables 2014.

L'exécution comptable est ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013	0 €	0 €	-11 997.47€	0 €
Réalisé en 2014	13 297.02€	36 939.11 €	8 182.77€	16 396.04€
Résultat 2014		23 642.09€		8 213.27
Résultat de clôture 2014 (dépenses-recettes)		23 642.09€	-3 784.20 €	
Reste à réaliser 2014				
Résultat définitif global (résultats fonct –résultat inv)		19 857.89€		

Il est précisé en section de fonctionnement :

- en 2014, perception de la redevance d'assainissement 2014 (sur la base des relevés 2013 transmis par le syndicat de l'eau en fin d'année) et d'un rappel sur la facturation établie en 2013 sur la base des relevés 2012. Monsieur le Maire précise que ce rappel devait être effectué pour régulariser l'exercice 2013 qui était déficitaire à la clôture, les 2 sections confondues.
- En 2014, les charges de personnel, liés à l'entretien des stations n'ont pas été affectées en dépenses (en contrepartie, il aurait fallu verser une subvention d'équilibre à ce budget qui doit être autonome).

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion retraçant ces mêmes opérations par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif tenu en mairie.

Le Conseil, à la majorité des voix (abstention de Monsieur le Maire) :

- APPROUVE le compte administratif 2014 tel que présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2014,
- DIT que le compte administratif 2014 doit être transmis pour contrôle aux services de la Préfecture du Tarn.

Objet: Affectation des résultats au budget annexe 2015 - 2015 08

Vu l'excédent de fonctionnement 2014 de 23 642.09€,

Vu le déficit d'investissement 2014 de -3 784.20€,

Monsieur le Maire constate l'excédent de fonctionnement 2014 et propose l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2014	-23 642.09€
Déficit affecté à la couverture du besoin de financement cumulé de la section investissement	- 3 784.20 €
Solde disponible	19 857.89 € au compte R002-ligne 002

Le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au budget primitif 2015 tel que suivant :

Recette d'investissement, article 1068 : 3 784.20 €,

Recette de fonctionnement reporté au R002 : 19 857.89 €.

Objet: Budget annexe assainissement 2015 - 2015 09

Vu la nomenclature M40,

Vu l'exécution comptable 2014,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2014,

Vu l'affectation des résultats comptable 2014,

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition budgétaire 2015.

La prévision budgétaire est ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014		19857,89	-3784,2	
Prévu 2015	56300	36442,11	40115,8	43900
	56300	56300	43900	43900

En section de fonctionnement ,

- perception exceptionnelle de trois primes d'épuration en 2015, dont rappels 2013 et 2014,
- remboursement des frais de personnel, le budget annexe doit en effet comprendre toutes les dépenses liées à son fonctionnement,
- dégagement en fonctionnement d'une marge d'autofinancement pour de futurs investissements.

Il est rappelé que le service assainissement est financé par des recettes propres d'assainissement et non les impôts. La proposition budgétaire a été établie sur la base des tarifs en vigueur, dont la reconduction est proposée.

En section d'investissement,

- régularisation du Fonds de Compensation de la TVA perçu début 2015,
- programme investissement réseau prévu.

Le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget annexe tel que présenté,
- RECONDUIT les tarifs d'assainissement en vigueur :

forfait 0 à 50m340€,

à partir de 51m30,80€/m3,

redevance agence de l'eau en supplément, votée par l'agence de l'eau et intégralement reversée.

Objet: Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée: sentier "le Tarn à cheval" traversant le territoire de la commune - 2015 10

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) précisant notamment :

- l'établissement de ce plan conforme aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983,
- la décision du Département du Tarn de mettre en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, et dont la mission est suivie par le Service Gestion de l'Environnement,
- invitant à recueillir l'avis du conseil municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire prendre une délibération du conseil municipal sur l'inscription au plan départemental.

A la demande de **Madame Michelle NOUVELLON**, Monsieur le Maire précise que ce sentier sera également utilisable par les piétons.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte annexée, composant le sentier « le Tarn à cheval »

Objet: Remise de pénalités taxes d'urbanisme - 2015 11

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu une demande de remise concernant le paiement de taxes d'urbanisme, émanant de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà procédé à des remises de pénalités sur les seuls frais de majoration/retard dès lors que la créance principale était réglée.

Monsieur le Maire précise qu'aucune demande n'a été formulée par l'intéressé lui-même auprès de la mairie ou du CCAS.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise des frais de majorations/retards pour un montant de 119€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à évoquer directement avec l'administré une solution quant au versement de la taxe d'aménagement.

Questions diverses :

- Communication transport à la demande.

Madame Marie-Claire De MONTLEAU informe le Conseil de la mise en place au mois d'avril du service de Transport A la Demande par la communauté de communes Tarn & Dadou, desservant pour la commune de Parisot les destinations de Gaillac et de Lisle-sur-Tarn. Le Conseil a convenu de la mise en place de panneaux d'information aux arrêts du village, du Bousquet et de Janicou. Des plaquettes d'information seront laissées à la disposition des usagers à la mairie et à la médiathèque.

- Borne textiles :

Le Conseil est informé de la mise en place prochaine d'une borne de recyclage de textiles à l'angle du parking de l'école à titre provisoire. L'emplacement définitif sera réalisé sous deux mois à proximité du cimetière ; des colonnes à verre seront également implantées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.